

Santé-voyages

Vaccinations et mesures antipaludiques.

Recommandations état juin 2019

Communiqué par le Comité suisse d'experts en médecine des voyages (CEMV) *

Les changements importants par rapport à la version de décembre 2018 apparaissent **sur fond bleu**.

Pour les pays qui ne sont pas mentionnés dans le tableau, suivre les recommandations générales de voyage et les vaccinations selon le plan de vaccination suisse. Les explications des changements publiés se trouvent dans la colonne « remarques » en **bleu**.

En sus du visa, certains pays peuvent encore exiger des vaccinations spécifiques (se renseigner auprès des consulats/ambassades). Certains pays ont également des conditions d'entrée pour les personnes avec une infection VIH (se renseigner auprès des consulats/ambassade ou auprès de l'organisation « European Aids treatment group ». www.eatg.org/hivtravel/). Des modifications des présentes recommandations/règlements seront publiées dans les NEWS de Safetravel® (www.safetravel.ch) et de Tropimed® (www.tropimed.ch).

Abréviations

YF = fièvre jaune, **HA** = hépatite A, **HB** = hépatite B, **Ty** = fièvre typhoïde, **Ra** = rage, **Me** = infections à méningocoques, **TBE** = Tick-borne Encephalitis: méningo-encéphalite ver-no-estivale (FSME) ou Russian Spring Summer Encephalitis (RSSE), **JE** = encéphalite japonaise, **Ch** = choléra, **DT** = diphtérie-tétanos, **Po** = poliomyélite, **Div** = divers

1-12 = janvier-décembre, **d** = jour, **Distr** = district, **E** = est, **N** = nord, **S** = sud, **W** = ouest, **obl** = obligatoire, **Prov** = province, **VFR** = Visiting Friends and Relatives: migrants (famille et amis incl., pour lesquels on admet un risque d'exposition augmenté face à certaines maladies infectieuses) qui visitent leurs parents/amis dans le pays d'origine.

Paludisme: Voir Prophylaxie antipaludique pour les séjours à l'étranger de courte durée et Prophylaxie du paludisme (Cartes): www.bag.admin.ch/paludisme

Risque:	0 = aucun, m = altitude au-dessus du niveau de la mer, 1-12 = janvier-décembre, - = pays exempt de paludisme
Protection contre les Moustiques:	Dans tous les régions à risque de paludisme: les mesures de protection contre les moustiques sont recommandées dès le crépuscule et pendant la nuit (répulsifs, vêtements imprégnés, moustiquaires). Selon les pays, les mesures de protection contre les moustiques sont également recommandées au cours de la journée pour prévenir la dengue, la fièvre de chikungunya ou une infection par le virus Zika. Voir aussi Tropimed® (www.tropimed.ch) / Safetravel® (www.safetravel.ch) M = risque minime. Seules des mesures de protection contre les moustiques sont recommandées; mesures médicamenteuses non nécessaires.
Prophylaxie:	P = risque élevé de paludisme = Prophylaxie médicamenteuse avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®), méfloquine (Mephaquine®), ou doxycycline-monohydrate. APP/DP = prophylaxie médicamenteuse avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®) ou doxycycline-monohydrate
Auto-Traitement d'urgence:	M (+T*) = risque faible de malaria = M (protection contre les moustiques et prise d'un auto-traitement d'urgence avec Artemether & Lumefantrine (Riamet®) ou avec atovaquone & proguanil (Malarone®, Atovaquone Plus Spirig HC®)) T* fait référence à l'auto-traitement d'urgence. La prescription de l'auto-traitement d'urgence n'est indiquée que dans des situations à risque particulier. Il s'agit de situations dans lesquelles les voyageurs qui développent de la fièvre n'ont pas accès à une évaluation médicale, à un examen diagnostique et à un traitement dans les 48 heures, pendant ou après un séjour dans une zone à faible risque de paludisme. Cela concerne principalement les voyageurs se trouvant dans des régions rurales reculées, avec des difficultés de transport (voir l'article « Actualisation des recommandations du CEMV concernant la prévention du paludisme chez les voyageurs en 2019 » sur www.bag.admin.ch/paludisme)

Pour les personnes potentiellement vulnérables (personnes immunosupprimées, enfants <5 ans, adultes >65 ans, personnes souffrant d'une maladie chronique relevante), il est recommandé de procéder à une évaluation individuelle des risques et de proposer une stratégie adaptée en cas de séjour dans des zones à faible risque de paludisme.

Si les femmes enceintes ne peuvent éviter de se rendre dans une région où le risque de paludisme est faible, une prophylaxie médicamenteuse est recommandée.

* **Comité suisse d'experts en médecine des voyages**: **P. Antonini** (Hôpital régional de Lugano, représentant la médecine des voyages, Tessin) ; **B. Beck** (cabinet de spécialiste en médecine tropicale et médecine des voyages, médecine interne générale, Bellevue, Zurich, représentant de la médecine interne générale) ; **F. Chappuis** et **G. Eperon** (Service de médecine tropicale et humanitaire, Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG), représentant la médecine des voyages aux HUG) ; **H. Etter** (Cabinet de spécialiste en médecine tropicale et médecine des voyages, médecine interne générale, St.-Gall, représentant la médecine des voyages pour l'Est de la Suisse) ; **J. Fehr** (Centre de médecine des voyages, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, centre collaborateur de l'OMS pour la médecine des voyages, représentant la médecine des voyages, Zurich) ; **H. Furrer** (Clinique universitaire d'inféctiologie, Inselspital Berne, représentant la médecine des voyages à l'hôpital universitaire de Berne) ; **B. Genton** (Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Policlinique de médecine tropicale, voyages et vaccinations, Lausanne; représentant la médecine des voyages à Unisanté Lausanne, président du CEMV), **C. Hatz** (Inféctiologie, hôpital cantonal St.-Gall; département de médecine; Swiss TPH Bâle, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, consultant) ; **P. Landry** (Cabinet de spécialiste en médecine interne, médecine tropicale et médecine des voyages, Neuchâtel, représentant de la Société de médecine tropicale et médecine des voyages, membre de la Commission fédérale pour les vaccinations) ; **A. Neumayr** (Département de médecine, Swiss TPH, Bâle, représentant la médecine des voyages à Bâle), **A. Niederer-Loher** (Ostschweizer Kinderspital, St.-Gall, Consultante en pédiatrie) ; **D. Paris** (Département de médecine, Swiss TPH, Bâle, représentant la médecine des voyages à Bâle) ; **P. Schlagenhauf** (Centre de médecine des voyages, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, centre collaborateur de l'OMS, représentant la médecine des voyages, Zurich Centre de médecine des voyages) ; **S. de Vallière** (Unisanté, Centre universitaire de médecine générale et santé publique, Policlinique de médecine tropicale, voyages et vaccinations, Lausanne; représentant la médecine des voyages à Unisanté Lausanne) **C. Staehelin** (clinique universitaire d'inféctiologie, Inselspital Berne, représentant la médecine des voyages à l'hôpital universitaire, Berne) ; **M. Stoeckle** (Inféctiologie et hygiène hospitalière, hôpital universitaire, Bâle, représentant de la Société suisse d'inféctiologie), **O. Veit** (département de médecine, Swiss TPH, Bâle, Centre de médecine des voyages, Département d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich, secrétaire général du CEMV)

VACCINATIONS	YF = fièvre jaune	La vaccination contre la fièvre jaune ne doit être effectuée que dans les Centres de vaccinations ou chez les médecins spécialisés ayant reçu une autorisation de l'OFSP. Une dose protège probablement à vie, sauf en cas d'immunodéficience ou de grossesse. En raison du risque accru de fièvre jaune dans les pays dans lesquels la maladie est endémique et de conditions d'admission différentes selon les pays, dont certains exigent un rappel à 10 ans, le CEMV recommande une seconde et dernière dose de vaccin après 10 ans (soit un maximum de 2 doses de vaccin au cours de la vie) aux personnes immunocompétentes. Les éléments suivants sont spécifiés pour chaque pays : 1. Recommandations de vaccination contre la fièvre jaune selon l'OMS + vaccination recommandée (voir remarques) (+) risque faible / risque potentiel : vaccination seulement recommandée pour les personnes qui envisagent de traverser une frontière d'un pays avec un règlement de transit (T) ou exposées à un risque accru de fièvre jaune (p. ex. longs séjours, impossibilité d'assurer une protection anti-moustiques efficace). La recommandation de vaccination est basée sur l'évaluation du risque d'exposition, des conditions de voyage et de facteurs de risque individuels (p. ex. âge, immunodéficience). - vaccination non recommandée, pas de risque de fièvre jaune Pays avec + ou (+) sont à considérer comme pays d'endémie 2. Les conditions d'admission spécifiques de chaque pays concernant la vaccination contre la fièvre jaune sont basées par pays sur la publication dans « Travel Information Manual » de « International Air Transport Association » (IATA) obl obligatoire, sauf pour les passagers en transit obl* obligatoire, aussi pour les passagers en transit T1 obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie de fièvre jaune dans les 6 jours précédant l'arrivée, sauf pour les passagers en transit. T2 obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie de fièvre jaune dans les 6 jours précédant l'arrivée, aussi pour les passagers en transit. (Remarque concernant T1/T2 : des règlements spécifiques d'exception (définis par le pays) peuvent exister pour certains pays avec un risque de fièvre jaune ; ces exceptions ne peuvent pas être listées pour des raisons pratiques). Compte tenu de la flambée de fièvre jaune qui sévit au Brésil depuis décembre 2016, il est possible que les conditions d'entrée concernant la vaccination contre la fièvre jaune soient modifiées à court terme. Des actualisations sont disponibles sur les sites internet suivants : www.bag.admin.ch/voyages, www.safetravel.ch, www.tropimed.ch, www.who.int/csr/don/en
	HA = hépatite A	+ vaccination recommandée pour les personnes non immunes
	HB = hépatite B	R vaccination recommandée pour séjours prolongés ou répétés, groupes à risque et les visiteurs du Hadj/Umra
	Ty = fièvre typhoïde	+ recommandée si séjour > 1 semaine R recommandée si séjour > 4 semaines ou pour des groupes à risque (hygiène alimentaire douteuse)
	Ra = rage	Les recommandations de vaccination contre la rage ne concernent que la rage terrestre (ex : rage chez les chiens). La rage chez les chauves-souris est probablement répandue dans le monde entier. Lors de blessure par un mammifère (p. ex. griffure/morsure), il peut être utile d'impliquer un spécialiste pour l'instauration d'une prophylaxie post-expositionnelle contre la rage. Voir Directives et recommandations. Prophylaxie pré- et post-expositionnelle de la rage chez l'homme. OFSP. 2004, respectivement 2012 (cf. www.bag.admin.ch/rage). Généralement (indépendamment de la durée du voyage), la vaccination est recommandée aux voyageurs à risque individuel élevé (p. ex. travail avec des animaux, accès restreint à des soins médicaux, voyage à vélo ou à moto). R vaccination recommandée lors de séjours > 30 jours dans des régions à haut risque, telles que le sous-continent indien (Inde, Bangladesh, Pakistan, Népal), Afghanistan, Chine, Philippines, Asie du SE, Afrique subsaharienne, Bolivie, entre autres. (R) risque très faible : vaccination recommandée lors de séjours > 6 mois
	Me = méningocoques	R vaccination avec le vaccin quadrivalent conjugué (Menveo®) si séjour > 30 d ou pour les situations à risque (hébergement collectif, contacts étroits, danger d'épidémie). En cas d'épidémie, vaccination recommandée si séjour > 7 d ou contact étroit avec la population. Les épidémies* dans les pays de la ceinture de la méningite se produisent généralement durant la saison sèche ; période à risque élevé : décembre à juin. *Actualités sur les épidémies : voir www.safetravel.ch ou www.tropimed.ch

VACCINATIONS	TBE = FSME/RSSE	R recommandée pour toutes les personnes, dès l'âge de 6 ans, qui séjournent dans des zones d'endémie connues; la vaccination est inutile si la personne ne s'expose pas au risque d'encéphalite à tiques (voir www.bag.admin.ch/fsme-fr).
	JE = encéphalite japonaise	R recommandée pour groupes à risque (> 4 semaines dans des zones rurales endémiques). Les périodes les plus à risque de transmission sont mentionnées. Le risque pour les touristes est généralement très faible.
	D = diphtérie	+ contrôle de l'état vaccinal recommandé à tous
	T = tétanos	+ contrôle de l'état vaccinal recommandé à tous
	ROR (rougeole, oreillons, rubéole)	+ un rattrapage est recommandé à toute personne née après 1963, non vaccinée et qui n'a pas fait de rougeole précédemment (2 doses à intervalle d'au moins 1 mois)
	Po = poliomyélite	+ vaccination de base et rappel recommandés à 10 ans (exception: pour les voyages dans les pays infectés par la polio, voir recommandations de l'OMS: www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihf-emergency-committee www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihf-emergency-committee) - seulement vaccination recommandée de base
	Ch = choléra	Vaccination recommandée pour des situations spéciales (lors de travail dans des camps de réfugiés ou des bidonvilles où le choléra est présent) ou lors de voyages particuliers (sur des cargos).
	Influenza	Recommandé pour toutes les personnes à risque (voir Plan de vaccination suisse, OFSP), lors de croisières ainsi que pour les visiteurs de Hadj/Umra (Arabie Saoudite).
	S. pneumoniae	Recommandé pour toutes les personnes à risque (voir Plan de vaccination suisse, OFSP).
	Varicelle	Il est recommandé que tous les voyageurs soient immuns contre la varicelle. Toutes les personnes de 11 à < 40 ans qui n'ont pas d'anamnèse de varicelle devraient recevoir 2 doses de vaccin à intervalle de 4 à 6 semaines (voir Plan de vaccination suisse, OFSP).

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entées spécifiques selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Afrique du Sud	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale « Afrique australe » P 9–5/T 6–8: NE et E de la Prov Mpumalanga (incl. parc Krüger & parcs voisins), ainsi que le N et NE de la Prov Limpopo M 1–12 a): dans le reste du N: dans le NE jusqu'au fleuve Tugela, KwaZulu–Natal (côtes NE), inclus réserves Tembe Elephant et Ndumu Game Reserve, parcs Hluhluwe et Umfolozi; au NW jusqu' à Swartwa- ter et Lephale, ainsi que la région de Waterberg. 0: villes et reste du pays. <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	–, T1 b)	+	R	– c)	R	–	–	–	+	+	a) En raison de l'augmentation locale du nombre de cas de paludisme (2017/2018) et des cas signalés chez les voyageurs (2018), il est recommandé d'appliquer large- ment les mesures de protection contre les moustiques, également dans les régions du N et NE du pays qui ne sont pas explicitement citées. b) Voyageurs venant d'un pays avec un risque de fièvre jaune dans les 10 jours précédant l'arrivée ont besoin d'un certificat de vaccination contre la fièvre jaune (sauf pour les transits). Cela ne s'applique pas pour les voyageurs en provenance de Zambie, Tanzanie, Erythrée, Somalie, Sao Tomé-et-Principe <i>www.gov.za/south-africa-reviews-yellow-fever-require- ments</i> c) Vaccination recommandée pour les VFRs (« Visiting Friends and Relatives ») dans le N du pays Adaptation des zones à risque de paludisme
Algérie	– Déclaré libre de malaria par l'OMS en 2019	–, T1	+	R	R	R	–	–	–	+	+	
Angola	P 1–12 <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. ovale</i> 5 %, <i>P. vivax</i> 5 %	+, obt* a)	+	R a)	R	R	–	–	–	+	+	a) L'ambassade peut exiger une preuve de vaccination contre l'hépatite A et l'hépatite B lors de la demande de visa b) Les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon déclaration juin 2019 de « Polio global eradication initiative »: http://polioreradication.org/angola/) Depuis 2019: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale [cVDPV2]
Bénin	P 1–12 dans tout le pays. <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %–10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R: a)	–	–	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
AFRIQUE												

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrees specifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Botswana	Le risque de paludisme est variable dans le pays ; pour les mesures de prevention, voir également la carte regionale « Afrique australe » P 1-12 : regions au N de Maun et Pits, delta Okavango et les parcs nationaux tels que Chobe, Morexi, Sibuyu inclus. P 9-5/M (+T*) 6-8 : reste de la moitié nord du pays, en dessous de Maun. M (+T*) : voir la carte M 1-12 : reste de la moitié sud du pays (exceptions cf. ci-dessus) 0 : Gaborone <i>P. falciparum</i> 99%, rarement <i>P. vivax</i> 5%, <i>P. ovale</i> 5%	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+	a) Fortes pluies en 2017 et 2018, augmentant éventuellement le risque de paludisme
Burkina Faso	P 1-12 : dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 80 %, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Burundi	P 1-12 : dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 86 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> < 14 %	+, obl*	+	R	R	R	-	-	-	+	+	
Cameroun	P 1-12 : dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5%-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, T2	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+, b)	a) dans la moitié N du pays ; voir également le texte introductif relatif aux méningocoques b) pays considéré comme « plus infecté par le poliovirus sauvage ou le cVDPV, mais qui reste vulnérable à une réinfection par le WPV ou cVDPV (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019 www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihremergency-committee) 2019: poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2) présents dans plusieurs échantillons prélevés dans l'environnement Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans obligatoire pour toutes les personnes pour l'entrée dans le pays
Cap-Vert	M 1-12 : Sao Tiago, Boa Vista et autres îles	-, T1	+	R	-	-	-	-	-	+	+	

AFRIQUE

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Comores	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 90 %	-	+	R	R	R	-	-	-	+	+	Malaria: pas de données supplémentaires disponibles
Congo, République (Brazzaville)	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 90 %, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	-	-	-	+	+	
Congo, Rép. démocratique (Kinshasa)	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. ovale</i> 5 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R: N a)	-	-	+	+ b)	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques b) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019: <i>www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihp-emergency-committee</i>). Depuis 2017: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2)
Côte d'Ivoire	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5%-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R: N a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Djibouti	P 1-12 a): dans tous le pays, y compris la ville de Djibouti <i>P. falciparum</i> > 60 %, <i>P. vivax</i> 40 %, autres rares	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+	a) augmentation des cas locaux de paludisme depuis 2016
Egypte	— 2014, flambée locale à Aswan avec 21 cas de paludisme à <i>P. vivax</i> et 1 cas à <i>P. falciparum</i>	-, T1 a)	+	R	R	R	-	-	-	+	- b)	a) T1 y compris pour les voyageurs venant d'Erythrée, du Rwanda, de la Somalie, de la Tanzanie et de la Zambie b) vaccination contre la poliomyélite obligatoire (carnet de vaccination international) pour les arrivées en provenance d'Afghanistan, du Pakistan, de la Rép. Démocratique du Congo, du Nigéria et de la Syrie
Erythrée	P 1-12: dans tout le pays < 2200 m. 0: Asmara (ville) <i>P. falciparum</i> 70 %, <i>P. vivax</i> 29 %, <i>P. ovale</i> rare	(+) a), T1	+	R	R	R	R b)	-	-	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS (+): pas recommandée de manière générale pour les voyages à Anseba, Debub, Gash Barka, Mae Kel, Semenawi Keih Bahri. -: non recommandée pour toutes les régions non listées, îles du Dahlak Archipel incl. b) en particulier dans le SW du pays, voir également le texte introductif relatif aux méningocoques

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mendation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Eswatini (ex.Swasiland)	M1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 99 %, rarement <i>P. vivax</i> et <i>P. ovale</i>	-, T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+	
Ethiopie	P 1-12: dans tout le pays < 2500 m. 0: Addis Abeba <i>P. falciparum</i> 69 %, <i>P. vivax</i> 30 %, <i>P. malariae</i> et <i>P. ovale</i> < 5%	+ a), T1	+	R	R	R	R b)	-	-	+	+ c)	a) Recommandation de vaccination de l'OMS +: recommandée sauf pour les régions indiquées ci-dessous. (+): pas recommandée généralement pour les voyages limités aux provinces Afar et Somali b) en particulier dans la moitié W du pays, voir également le texte introductif relatif aux méningocoques c) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon déclaration juin 2019 de « Polio global eradication initiative » ; http://polioeradication.org/where-we-work/ethiopia/)
Gabon	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 90 % ; <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> et <i>P. vivax</i> combinés 10 %	+, obl	+	R	R	R	-	-	-	+	+	
Gambie	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5-10 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. vivax</i> rare	+, T1	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Ghana	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. ovale</i> 5%-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl*	+	R	R	R	R: N a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Guinée	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5%-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+ b)	a) voir également le texte introductif relatif aux méningo- coques b) 2015: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV) Allègement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
Guinée-Bissau	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5%-10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Guinée Equatoriale	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> et <i>P. vivax</i> 15%	+, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+	

AFRIQUE

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifiques selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **
Kenya	P 1-12: dans tout le pays < 2500 m M 1-12: Nairobi City (centre-ville). P. falciparum > 85 %, P. vivax 5 %–10 %, P. ovale < 5 %	+ a), T1 b)	+	R	R	R	R: N c)	–	–	+	+ d)
Lesotho	–	–, T2	+	R	R	R	–	–	–	+	+
Libéria	P 1-12: dans tout le pays P. falciparum > 85 %, P. ovale 5 %–10 %, P. vivax rare	+, obl	+	R	R	R	–	–	–	+	+
Libye	–	–, T1	+	R	R	R	–	–	–	+	+
Madagascar	P 1-12: dans tout le pays P. falciparum 85 %, P. vivax 5 %–10 %, P. ovale 5 %	–, T1	+	R	R	R	–	–	–	+	a)
Malawi	P 1-12: dans tout le pays P. falciparum 90 %, P. malariae, P. ovale, P. vivax 10 %	–, T2	+	R	R	R	–	–	–	+	+
Mali	P 1-12: voyages au S du Sahara M (+T*) 1-12: voyages limités au Sahara P. falciparum > 85 %, P. ovale 5 %–10 %, P. vivax rare	+ a), obl	+	R	R	R	R b)	–	–	+	+

AFRIQUE

a) Recommandation de vaccination de l'OMS
 + : recommandée pour toutes les régions non mention-
 nées ci-dessous (aussi pour la réserve du parc national
 Masai Mara)
 (+) : pas recommandée de manière générale pour les
 voyages limités aux régions suivantes: North Eastern Pro-
 vince, certaines parties de la Coastal Province (States:
 Kilifi, Kwale, Lamu, Malindi, Tanariver), Villes de Mombasa
 et Nairobi. Parcs Tsavo et Amboseli.
 b) T1, y compris pour les personnes en provenance de
 São Tomé-et-Principe, Somalie et Tanzanie
 c) voir également le texte introductif relatif aux méningo-
 coques
 d) pays considéré comme « plus infecté par le poliovirus
 sauvage ou le cVDPV, mais qui reste vulnérable à une
 réinfection par le WPV ou cVDPV (selon les recommanda-
 tions de l'OMS, 29.05.2019 [www.who.int/news-room/
 detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ih-
 emergency-committee](http://www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ih-

 emergency-committee))
 2018: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une
 souche vaccinale (cVDPV2)
 a) 2015: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une
 souche vaccinale (cVDPV1)
 a) Recommandations de vaccination de l'OMS
 + : recommandée pour toutes les régions au S du Sahara
 - : pas recommandée pour les voyages limités au Sahara
 b) voir également le texte introductif relatif aux méningo-
 coques

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*								REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 **voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Maroc	—	—	+	R	R	R	—	—	—	+	—	
Maurice	—	—, T2 a)	+	R	—	—	—	—	—	+	—	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie de la fièvre jaune dans les 10 jours précédant l'arrivée.
Mauritanie	P 1-12: moitié sud du pays, y compris Adrar/ Inchiri Dakhlet Nouadhibou M (+T*) 1-12: reste N du pays P. falciparum > 85 %, P. ovale 5%–10 %, P. vivax rare.	+ a), T2	+	R	R	R	R b)	—	—	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS +: recommandée pour toutes les régions au S du Sahara –: recommandée pour les voyages limités au Sahara b) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Mayotte	M 1-12: dans tout le pays villes incluses P. falciparum 93 %, P. vivax 5 %, P. malariae et P. ovale 2%.	–, T1	+	R	R	R	—	—	—	+	—	
Mozambique	P 1-12: dans tout le pays P. falciparum > 90 %, P. malariae, P. ovale, P. vivax rare	–, T1	+	R	R	R	—	—	—	+	+	a) les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays, qui viennent de la Rép.démoc.du Congo et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihf-emergency-committee) 2019: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2)

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Namibie	Le risque de paludisme est variable dans le pays ; pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale « Afrique australe ». P 1-12 : dans le N et le NE du pays (Sambesi/Caprivi Strip, Kavango-West, Kavango-Est, Ohangwena, N de Omusati, Oshikoto) P 9-5/ M (+T*) 6-8 : NE du pays (district Otjozondjupa) M (+T*) : reste des régions du N, y compris le distric Kunene et le parc national d'Etosha (exceptions : voir ci-dessus) M 1-12 : dans le reste du pays (exceptions cf. ci-dessous) O : Windhoek (Centre-ville), côtes, désert du Namib ainsi qu'au S de Karasburg <i>P. falciparum</i> > 99 %, <i>P. malariae</i>, <i>P. ovale</i>, <i>P. vivax</i> rare	- , T2	+	R	R	R	-	-	-	+	+	
Niger	P 1-12 : voyages au S et hors Sahara M (+T*) 1-12 : voyages limités au Sahara <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %–10 %, <i>P. vivax</i> rare	+ a), obl	+	R	R	R	R b)	-	-	+	+ c)	a) Recommandation de vaccination de l'OMS + : recommandée pour tous les voyages au S du Sahara – : pas recommandée pour les voyages limités au Sahara b) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques c) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihf-emergency-committee) 2018 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2)

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Nigeria	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %–10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, T2 a)	+	R	R	R	R: b)	-	-	+	+ c)	a) occasionnellement, une preuve de vaccination contre la fièvre jaune (certificat de vaccination contre la fièvre jaune) est exigée lors de la demande de visa. La vaccination est également exigée lors d'entrée dans le pays à partir de l'Afrique du Sud. De faux certificats de vaccination pour la fièvre jaune circulent au Nigeria. A partir du 1er juillet 2019, les personnes ayant la nationalité nigériane ou résidant au Nigeria devront présenter une preuve électronique de la vaccination contre la fièvre jaune. Lien pour le certificat de vaccination contre la fièvre jaune : https://www.yellocardnigeria.com . En outre, le CEMV recommande de considérer les certificats de vaccination contre la fièvre jaune établis au Nigeria et non électroniques comme invalides et par conséquence de vacciner les personnes concernées. b) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques c) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an devraient recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de <i>(selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihf-emergency-committee)</i> Circulation de cas dus au poliovirus sauvage (WPV) et aux poliovirus dérivés du virus vaccinal (cVDPV2)
Ouganda	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> < 15 %	+, T2	+	R	R	R	R: N a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Rép. Centrafricaine	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15 %	+, obl*	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+ b)	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques b) les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays, qui viennent d'Angola et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (communication personnelle). 2019 : cas dus aux poliovirus dérivés du virus vaccinale (cVDPV2) Vaccination recommandée de base et rappel à 10 ans

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*								REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifiques selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Réunion	—	—, T1	+	R	R	R	—	—	—	+	—	
Rwanda	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 90 %, <i>P. vivax</i> 5 %, <i>P. ovale</i> 5 %	(+), a) T2	+	R	R	R	—	—	—	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS (+): pas recommandé de manière générale pour les voyages au Rwanda
Sahara Occidental	M 1-12: dans tout le pays	—	+	R	R	R	—	—	—	+	+	
Sainte-Hélène	—	—, T2	+	R	—	R	—	—	—	+	—	
Sao Tomé-et-Principe	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15 %	(+), a), b) obl*	+	R	R	R	—	—	—	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS (+): pas recommandée de manière générale pour les voyages à destination de São Tomé et Príncipe. b) conditions d'entrée pas claires: selon certaines ambassades la vaccination contre la fièvre jaune peut être obligatoire pour l'entrée dans le pays
Sénégal	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %–10 %, <i>P. vivax</i> rare	+, T2	+	R	R	R	R a)	—	—	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Seychelles	—	—, T2 a)	+	R	—	—	—	—	—	+	+	a) Vaccination contre la fièvre jaune obligatoire pour les arrivées en provenance d'Angola dans les 10 derniers jours ; lors d'arrivées en provenance d'autres zones d'endémie pour la fièvre jaune : recommandation T1 (6 jours) selon le texte introductif
Sierra Leone	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 85 %, <i>P. ovale</i> 5–10 %, <i>P. malariae</i> et <i>P. vivax</i> rare	+, obl	+	R	R	R	—	—	—	+	+	

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Somalie	P 1-12: dans tout le pays. Risque élevé dans la moitié S du pays, un peu moins élevé et saisonnier (saisons des pluies) dans le N. P. falciparum 90 %, P. vivax 5-10 %, P. malariae, P. ovale rare	(+ a)	+	R	R	R	-	-	-	+	+ b)	a) Recommandation de vaccination de l'OMS (+) : pas recommandée de manière générale pour la moitié sud du pays : Bakool, Banaadir, Bay, Gado, Galdudud, Hiiran, Lower Juba, Lower Shabelle, Middle Juba, Middle Shabelle. - : non recommandée : voyages dans les régions non listées dans la moitié N du pays b) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihp-emergency-committee) 2018: cas dus aux poliovirus dérivés du virus vaccinal (cVDPV3) Allègement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
Soudan	P 1-12: dans tout le pays, incl. les villes de Khartoum, Port Soudan (exceptions cf. ci-dessous) M(+T*) 1-12: voyages limités au Sahara P. falciparum 90 %, P. vivax 5-10 %, P. ovale et malariae rares	+ a), T1	+	R	R	R	R b)	-	-	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages au S du Sahara - : pas recommandée pour les voyages limités au Sahara, ville de Karthoum b) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques
Soudan du Sud Rép.	P 1-12: dans tout le pays P. falciparum 90 %, P. vivax 5-10 %, P. ovale et malariae rares	+ T2	+	R	R	R	R a)	-	-	+	+	a) voir également le texte introductif relatif aux méningocoques

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Tanzanie	P 1-12: Tanzanie continentale (y compris les parcs nationaux), incluant les séjours dans la ville de Dar es Salaam M (+T*) 1-12: Zanzibar P. falciparum > 85 %, P. malariae, P. ovale > 10 %, P. vivax rare	(+) a), T1 b)	+	R	R	R	-	-	-	+	+	a) Recommandations de vaccination de l'OMS (+): pas recommandée de manière générale pour les voyages en Tanzanie. b) Conditions d'entrée spécifiques pour la Tanzanie continentale et Zanzibar: La vaccination contre la fièvre jaune est obligatoire lors 1. d'entrée en provenance d'une zone d'endémie de la fièvre jaune ; 2. de transit de ≥ 12 heures dans une zone d'endémie de la fièvre jaune. Selon le Comité suisse d'experts en médecine des voyages, un vaccin contre la fièvre jaune n'est pas nécessaire dans les conditions suivantes: • entrée directe à Zanzibar depuis l'Europe ou via un aéroport situé en Tanzanie continentale ; • transit inférieur à 12 heures dans une zone d'endémie de la fièvre jaune Il est fortement recommandé d'importer les documents relatifs aux règlements d'entrée à Zanzibar de l'ambas- sade de Tanzanie à Berlin (voir www.safetravel.ch/ www.tropimed.ch). Remarque complémentaire: Les conditions d'entrée pour la fièvre jaune changent souvent ! Une preuve de vaccination contre la fièvre jaune est souvent exigée lors de l'entrée à l'aéroport Kilimanjaro d'Arusha, bien qu'il n'y ait pas de directive officielle. En conséquence, sans preuve de vaccination, il faut éven- tuellement se faire vacciner. Personne ne sait de quelle manière sont traduites les conditions d'entrée dans le reste de la Tanzanie continentale. De ce fait, le Comité d'experts en médecine des voyages recommande à tous les voyageurs qui se rendent en Tanzanie continentale d'avoir une preuve de vaccination contre la fièvre jaune (une dose suffit).

AFRIQUE

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES		
	Malaria	YF Recom-mendation OMS/ Conditions d'entrées spécifiques – selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **
Tchad	P 1-12: voyages au S du Sahara et hors Sahara, y compris à N’Djamena M (+T*) 1-12: voyages limités au Sahara <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. vivax</i> 15 %	+ a) obl	+	R	R	R	R b)	-	-	+	+ c)
Togo	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 85 %, <i>P. ovale</i> 5 %–10 %, <i>P. vivax</i> rare	+ obl	+	R	R	R	R: N a)	-	-	+	+
Tunisie	—	–, T1	+	R	R	R a)	–	-	-	+	-
Zambie	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> > 90 %, <i>P. vivax</i> jusqu’à 5 %, <i>P. ovale</i> < 5 %	(+) a)	+	R	R	R	–	-	-	+	+
Zimbabwe	Le risque de paludisme est présent à <1200 m et est variable selon les régions ; pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale « Afrique australe ». P 1- 12: N, NW, NE y compris la vallée du Zambèze, les chutes Victoria, les parcs nationaux Hwange, Chizarira etc. P 9-5/ M (+T*) 6-8: dans le S et le SE du pays M 1-12: Harare, Bulawayo, altitude >1200 m. <i>P. falciparum</i> > 90 %, rarement <i>P. vivax</i> , <i>P. ovale</i>	–, T2	+	R	R	R	–	-	-	+	+

AFRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Argentine	— Derniers cas autochtones en 2010	+ a)	+	R	—	(R) b)	—	—	—	+	—	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages dans les provinces Corrientes et Misiones (cascades d'Iguazu incl.) (+): recommandée pour les voyages dans les provinces de Formosa et certaines régions de Chaco, Jujuy et Province de Salta — : pas recommandée pour toutes les autres régions non listées b) très rare (dans les régions rurales des provinces de Jujui et de Salta aux régions frontières vers la Bolivie). a) T1 à l'exclusion des personnes > 60 ans
Aruba	—	—, T1 a)	+	R	—	—	—	—	—	+	—	
Bahamas	— Derniers cas 2011. Great Exuma. <i>P. falciparum</i> 100 %	—, T1 a)	—	R	—	—	—	—	—	+	—	a) la vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays, si l'on vient d'un pays d'endémie; T1 à l'exclusion des personnes de > 60 ans
Belize	M 1–12 : dans tout le pays 0 : Belize City, îles touristiques principales telles qu'Ambergris, Crave Seulement quelques cas autoch- tones par an <i>P. vivax</i> 100 %	—, T1	+	R	R	(R)	—	—	—	+	—	

AMÉRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Bermudes	-	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
Bolivie	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale « Amérique du Sud » P 1-12 : bassin amazonien (entier du département de Pando, grand N de la Prov de Beni) M (+T*) 1-12 : <2500 m dans la partie N du département de La Paz, reste de Beni (exceptions voir ci-dessus) et dans le S, à la frontière avec l'Argentine (Prov Tarij, NW Chuchisaca) M 1-12 : zones rurales <2500 m dans le reste du pays 0 : La Paz, >2500 m <i>P. vivax</i> 100%, <i>P. falciparum</i> 0%	+ a), b)	+	R	R	R	-	-	-	+	-	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages à l'E des Andes <2300 m : Beni, Pando, Santa Cruz. Zones des départements de Chuquisaca, Cochabamba, La Paz, Tarija. - : non recommandée : >2300 m, et régions non listées, villes de La Paz et Sucre incl. d) les conditions d'entrée pour la vaccination contre la fièvre jaune peuvent changer rapidement, des actualisations sont disponibles sur les sites internet : www.safetravel.ch, www.tropimed.ch, www.who.int/csr/don/en/

AMERIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *								REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifiques selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Brésil	Le risque de paludisme est variable dans le pays ; pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale « Amérique du Sud » P 1-12: bassin amazonien (États Acre, Amapá, Amazonas, Roraima, moitié N de Rondônia, SW et NO de Pará M (†T*) 1-12: reste de Pará, NW du Mato Grosso, moitié S de Rondônia, ville de Manaus M 1-12: si non cité ci-dessus : reste du Mato Grosso et États du Mato Grosso do Sul, Maranhão, régions rurales d’Espírito Santo, Goiás, Minas Gerais, Piauí, Tocantins ainsi que les régions rurales forestières des états de Rio de Janeiro et São Paulo, (Bahia : Wenceslau Gui- marão) O : villes de Brasília, Rio de Janeiro, São Paulo, Recife, Fortaleza, Salvador, chutes d’Iguaçu ainsi que l’E et le SE du pays si région non listée ci-dessus (cf. la carte) <i>P. vivax</i> 90 %, <i>P. falciparum</i> 10 %	+ a)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	a) Recommandations de vaccination de l’OMS (voir également la carte sur www.safetravel.ch/www.tropimed.ch) + : recommandée pour Acre, Amapá, Amazonas, Distr. Federal (Brasília incl.), Espírito Santo (ville de Vitória incl.), Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Paraná, Piauí, Rondônia, Roraima, Tocantins, État entier de São Paulo (São Paulo City et îles côtières incl.), État entier de Rio de Janeiro. (Rio de Janeiro City, Niterói et îles côtières incl.), État entier de Bahia (ville de Salvador incl.), État entier de Paraná, Rio Grande do Sul, et Santa Catarina, certaines régions de Piauí, Cascades d’Iguaçu incl. – : pas recommandée pour les régions non listées, Recife, Fortaleza Une flambée de fièvre jaune sévit au Brésil depuis décembre 2016, qui touche également les régions qui étaient libres de fièvre jaune par le passé. Les villes de Rio de Janeiro et São Paulo sont concernées. L’extension des zones à risque peut changer rapidement. L’indication à la vaccination contre la fièvre jaune devrait être posée de manière large. Des informations complémentaires et l’état actuel de la situation sont disponibles sur les site internet : www.safetravel.ch , www.tropimed.ch , www.who.in/csr/don/en/ . Lorsqu’un visa est obligatoire le besoin d’une protection vaccinale doit être clarifié avec le consulat brésilien. Extension des foyers d’endémie de fièvre jaune
Caraïbes : autres	—	–, T1	+	R	–	R a)	–	–	–	+	–	a) rage à Grenade et Puerto Rico
Caïman (îles)	—	–	+	R	–	–	–	–	–	+	–	
Chili	—	–	+	R	–	(R) a)	–	–	–	+	–	a) 1 cas de rage humaine sur morsure de chien en 2013 à Valparaiso

AMERIQUE

AMÉRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Colombie	Le risque de paludisme varie considérablement d'une région à l'autre et avec lui les mesures de prévention ; voir également la carte régionale «Amérique du Sud». P 1-12 : <1700 m dans les départements sur la côte pacifique, parties des Prov Antioquia, Bolivar, Córdoba et affluents de l'Amazonie (Guaviare)/départements frontaliers avec le Vénézuéal, le Brésil et le Pérou (exceptions cf. ci-dessus) M (+T*) 1-12 : <1700 m dans le Valle del Cauca, Putumayo ainsi que les régions adjacentes aux zones « P » M 1-12 : reste du pays <1700 m O : Bogota, Cartagena, Medellin <i>P. falciparum</i> 58 %, <i>P. vivax</i> 42 %, infections mixtes	+ a), T1 b)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages dans les régions non listées ci-dessous (+): pas recommandée de manière générale: villes de Barranquilla, Cali, Cartagena, Medellin - : pas recommandée ; >2300 m, ville de Bogota, département / îles de San Andrés y Providencia b) T1 que pour les voyageurs en provenance d'Angola, Brésil, République démocratique du Congo, Ouganda. La vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays.
Costa Rica	M 1-12 : Prov Limón, Heredia, Alajuela O : San José et reste du pays <i>P. vivax</i> > 99 % Sporadiquement quelques cas autochtones	- , T1 a)	+	R	R	(R) b)	-	-	-	+	-	a) T1 pour les voyageurs en provenance des pays suivants : Afrique : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, République (Brazzaville), Congo, Rép. Démocratique (Kinshasa), Côte d'Ivoire, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Ouganda, Sao Tomé-et- Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Sud-Soudan, Tanzanie, Togo, Zambie. Amérique du Sud, Océan indien : Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyane française, Pérou, Trinidad et Tobago, Venezuela. Cela ne vaut pas pour les personnes de > 60 ans. b) cas humains associés à des chauves-souris connus.
Cuba	—	- , T2 a)	+	R	R	R	-	-	-	+	-	b) cas humains associés à des chauves-souris connus. Cas humain en 2014 dû à un rongeur
Curacao	—	-	+	-	-	(R)	-	-	-	+	-	a) T2 seulement pour les voyageurs en provenance d'Angola, du Brésil et de la République démocratique du Congo

AMERIQUE

AMERIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
El Salvador	M1-12: zone côtière du NW et le long de la frontière avec le Guatemala Cas isolés à la frontière avec le Guatemala et dans les États Ahuachapan et Sonsonate <i>P. vivax</i> 99 %, <i>P. falciparum</i> < 1 %	–, T1 a)	+	R	R	R	–	–	–	+	–	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée
Equateur	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale « Amérique du Sud » P 1-12 : bassin amazonien M (+T1-12) : < 1500 m à l'E des Andes, au-delà du bassin amazonien et des Prov Esmeraldas et Carchi M 1-12 : reste du pays < 1500 m O : hauts plateaux, Galapagos, Guayaquil <i>P. vivax</i> 75 %, <i>P. falciparum</i> 24 %	+a)	+	R	R	(R) b)	–	–	–	+	–	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages dans les provinces à l'E des Andes < 2300 m : Morona-Santiago, Napo, Orellana, Pastaza, Sucumbios, Zamora-Chinchipe et à W des Andes < 2300 m : province Esmeraldas. (+) : voyages dans les provinces à W des Andes < 2300 m : Guayas, Los Rios, Manabi, Santa Elena, Santo Domingo de los Tsachilas, certaines parties des régions de Azuay, Bolivar, Canar, Carchi, Chimborazo, Cotopaxi, El Oro, Imbabura, Loja, Pichincha, Tungurahua. – : pas recommandée > 2300 m, Guayaquil, Quito, îles Galapagos b) cas humains chez des personnes indigènes dus à des chauves-souris Vampires La présentation d'une assurance-maladie de voyage valide pour l'Equateur est prescrite pour toute la durée de séjour par la loi Annulation des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
Guatemala	Pour les mesures de prévention, voir également la carte centrale « Amérique centrale et Hispaniola ». P 1-12 : Prov Escuintla (située sur l'océan Pacifique) M (+T*) 1-12 : < 1500 m dans le N (parties de Petén) et NE (régions Alta Verapaz, autour du lac Izabal) et dans les Prov bordant le Pacifique (exceptions cf. ci-dessous) M 1-12 : reste du pays < 1500 m O : Guatemala City, Antigua, lac Atitlan <i>P. vivax</i> > 99 %, <i>P. falciparum</i> 1 %	–	+	R	R	R	–	–	–	+	–	

AMERIQUE

AMERIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifi- ques par pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 **voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Guyana	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Amérique du Sud» P 1-12: régions Barima-Waini (région 1), Supenaam (2), Cuyuni-Mazaruni (7), Potaro-Siparuni (8), Haut-Takutu-Haut-Essequibo (9), Haut-Demerara-Berbice (10). M (+T*) 1-12: <900 m, région Essequibo-Islands-West-Damara (3), régions Pomeroon- Demera- ra-Mahaica (4), Mahaica-Berbice (5), intérieur de East Ber- bice-Corentyne (6) M 1-12: Georgetown, New Amster- dam, région côtière orientale <i>P. falciparum</i> 42 %, <i>P. vivax</i> 58 %	+, T2 a)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	a) Vaccination contre la fièvre jaune obligatoire pour les arrivées en provenance d'une zone d'endémie de fièvre jaune dans les 10 derniers jours
Guyane française	Le risque de paludisme est très variable dans le pays : pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Amérique du Sud» P 1-12: régions le long des fleuves frontaliers (à l'E du pays) et des fleuves Approuague, Petit-Saut-Staudamm ainsi que le centre et la moitié S du pays (régions autour de Saint Elie et Saül) M (+T*) 1-12: reste du pays (exceptions cf. ci-dessus et ci-dessous) M 1-12: bandes côtières à l'W de Kourou, Cayenne et île du Diable <i>P. falciparum</i> 8 %, <i>P. vivax</i>, <i>P. ovale</i> et <i>malariae</i> rares	+, obl	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	

AMERIQUE

AMERIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*								REMARQUES		
	Malaria	YF Recom - mandation (OMS) Conditions d'entrées spécifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également O'FSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Haïti	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Amérique centrale et Hispaniola» P 1-12 : Prov Grand Anse et Nippes (W du pays) M (+T*) 1-12 : reste du pays, également dans les villes <i>P. falciparum</i> > 99 %, <i>P. malariae</i> rare	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+	Choléra: épidémie depuis 2010. La vaccination est seulement recommandée pour les personnes travaillant dans les camps de réfugiés et visites de famille.
Honduras	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Amérique centrale et Hispaniola» P 1-12 : NE du pays (Gracias a Dios) M (+T*) 1-12 : île Roatan (Islas de la Bahia), Prov Colón, parties des États El Paraiso et Yoro M 1-12 : reste du pays O : Tegucigalpa, San Pedro Sula <i>P. vivax</i> 90%, <i>P. falciparum</i> 10%	-, T2 a)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un territoire d'endémie de fièvre jaune dans les 10d précé- dant l'arrivée (personnes de ≥ 60 ans exclues)
Jamaïque	—	-, T1	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Mexique	M (+T) 1-12 : dans le S de la Prov Chihuahua et dans les zones au N de la Prov Chiapas M 1-12 : certaines parties des Prov Campeche, Cancun, reste de la Prov Chiapas, Durango, Jalisco, Nayarit, Quintana Roo, San Luis Potosi, Sinaloa, Sonora, Tabasco (exceptions cf. ci-dessus) O : reste du pays (exceptions cf. ci-dessus) <i>P. vivax</i> 100 %	-	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	
Montserrat	—	-, T2	+	R	-	-	-	-	-	+	-	

AMÉRIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Nicaragua	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Amérique centrale et Hispaniola» P 1-12 : dans la moitié N du pays et dans les provinces autonomes atlantiques M (+T*) 1-12 : dans le reste des provinces atlantiques et dans la Prov Jinotega M 1-12 : reste du pays O : Stadt Managua <i>P. vivax</i> 82 %, <i>P. falciparum</i> 17 %	-, T2 a)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	a) la vaccination doit avoir été administrée 10d avant l'entrée dans le pays. T2 à l'exclusion des personnes de >60 ans
Panama	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Amérique centrale et Hispaniola» M (+T*) 1-12 : Prov à l'E du canal M 1-12 : dans les Prov à l'W du canal (rique accru en particulier à Ngobe/Bouglé) O : Panama City, zone du canal <i>P. vivax</i> 99 %, <i>P. falciparum</i> 1 %	+ a), T1 b)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages sur la terre ferme à l'E du canal. Régions autonomes d'Emberà et Kuna Yala. Toute la province de Darién. Certaines régions des prov. Colón et Panamá à l'E du canal. - : pas recommandée pour les voyages limités à W du canal et aux régions du canal. Ville de Panamá, San Blas Islands, Balboa Islands (Pearl Islands) b) T1 seulement pour les voyageurs en provenance du Brésil. La vaccination doit avoir été administrée au moins 10 jours avant l'entrée dans le pays, personnes de >60 ans exclues
Paraguay	— Officiellement libre de malaria depuis 2018 Dernier cas autochtone en 2011	+ a), T2 b)	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour tout le pays, cascades d'Iguazu incl. (+) : ville Asunción b) T2 seulement pour les voyageurs en provenance du Brésil. Durcissement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune

AMERIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*						REMARQUES				
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrees specifiques selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	
Pérou	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Amérique du Sud» P 1-12 a): bassin amazonien (en particulier dans les Prov Loreto, Amazonas, régions frontalières avec le Brésil et la Bolivie), ainsi qu'Iquitos M (+T) 1-12: autres Prov <2300 m à l'E des Andes et adjacentes de régions P (cf. carte) M 1-12: reste du pays <2300 m, y compris les Prov à l'W des Andes (Tumbes, Piura, Lambayeke, La Libertad etc.) O: Lima, Prov à l'W des Andes, au S de la Prov Libertad, régions touristiques des haut's plateaux (Cusco, Machu Picchu, Lac Titicaca) <i>P. vivax</i> 75 %, <i>P. falciparum</i> 24 % (prédominant dans le Loreto), <i>P. malariae</i> < 1 %	+ b)	+	R	R	R	-	-	-	+	-	a) risque le plus élevé dans le Loreto (incl. ville d'Iquitos) avec plus de 20% <i>P. falciparum</i>. b) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour les voyages dans les régions suivantes <2300 m : régions Amazonas, Loreto, Madre de Dios, San Martin, Ucayali, Puno, Cusco, Junin, Pasco, Huanuco et certaines parties des régions du NE Ancash, N Apurimac, N et NE Ayacucho, N et E Cajamarca, N Huanca-velica, E La Libertad, E Piura (+) : pas recommandée de manière généralisée pour les voyages à W des Andes : régions de Lambayeque et Tumbes et certaines parties des régions de S/W/central Cajamarca, Piura W. - : pas recommandée >2300 m, régions non listées à W des Andes. Villes de Lima et Cusco. Machu Picchu et Inca trail.
Rép. Dominicaine	M (+T*) 1-12: dans tout le pays (exceptions cf. ci-dessous.) M 1-12: ville de Santo Domingo <i>P. falciparum</i> 100%	- , T2 a)	+	R	R	R b)	-	-	-	+	-	a) T2 vaut pour les voyageurs arrivant du Brésil b) cas humains après morsure de chien (4) et par des chauves-souris (42 cas) 2010-2012 Allegement des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
Saint-Kitts-et-Nevis	—	- , T2	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
St.-Martin	—	-	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
Suriname	Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Amérique du Sud» M (+T*) 1-12: intérieur du pays (risque accru à l'E du pays) O: régions côtières, Paramaribo inclus <i>P. falciparum</i> 10 %, <i>P. vivax</i> 89 %	+ , T1	+	R	R	(R)	-	-	-	+	-	

AMERIQUE

AMERIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Trinité-et- Tobago	—	+ a), T1 b)	+	R	R	(R)	—	—	—	+	—	a) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée lors de séjours dans les zones fores- tières de l'île de la Trinité. Cas de fièvre jaune chez des singes de Trinité en 2009. — : pas recommandée pour les passagers de croisières, passagers d'avions en transit et lors de séjours à l'île de Tobago b) T1 seulement pour les voyageurs en provenance de Bolivie, du Brésil, de la Colombie, de l'Equateur, du Pérou et du Suriname
Turques-et- Caïques (îles)	—	—	+	R	—	—	—	—	—	+	—	
Uruguay	—	—	+	R	—	(R)	—	—	—	+	—	
Venezuela	P 1-12 a): dans tout le pays, y compris Caracas et les îles <i>P. vivax</i> 23%, <i>P. falciparum</i> 25%	+ b), T2 c)	+	R	R	R	—	—	—	+	—	a) Depuis 2016 augmentation dramatique du nombre de cas autochtones de paludisme. En raison de la situation politique, la couverture de santé est mauvaise dans tout le pays ; localement, l'accès au diagnostic et au traite- ment du paludisme est incertain. b) Recommandations de vaccination de l'OMS + : recommandée pour tous les voyageurs, sauf pour les voyages dans les régions non listées ci-dessous. (+): pas recommandée de manière généralisée pour les voyages à Aragua, Carabobo, Miranda, Vargas, Yaracuy, Distr. Federal. — : pas recommandée > 2300m dans les états de Trujillo, Merida, Tachira, Falcon et Lara. Isla Margarita. Villes de Caracas et Valencia. c) T2 seulement pour les voyageurs en provenance du Brésil, également en cas de transit. La vaccination contre la fièvre jaune doit avoir été administrée au moins 10 avant l'entrée dans le pays
Virain Islands	—	—	+	R	—	—	—	—	—	+	—	

AMERIQUE

AMERIQUE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 **voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Afghanistan	P 5-11/M(+T*) 12-4: <2500 m à l'E, Prov à la frontière avec le Pakistan (voir la carte régionale « Asie du Sud ») M(+T*) 1-12: reste du pays <2500 m, y compris Kaboul 0 : >2500 m <i>P. falciparum</i> 5%, <i>P. vivax</i> 95 %	-, T1	+	R	+	R	-	-	-	+	+ a) b)	a) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (<i>selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019- statement-of-the-twenty-first-ihf-emergency-committee</i>) Cas dus à des poliovirus circulant sauvages (2018) et dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV) b) Les citoyens originaires du Nigéria ou domiciliés dans ce pays doivent pouvoir montrer une preuve de la vaccination contre la polio
Arabie Saoudite	M 1-12: dans le SW. La majorité des cas sont importés Prédominance de <i>P. falciparum</i> , à côté de <i>P. vivax</i>	-, T1	+	R a)	-	R	b)	-	-	+	- c)	a) la vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour tous les pèlerins de sexe masculin à cause de l'obligation de se raser la tête b) vaccination obligatoire avec un vaccin quadrivalent conjugué pour - les pèlerins (Hadj, Umra) - toute personne travaillant comme saisonnier - les citoyens venant du Burkina Faso, Mali, Niger, Nigeria, et les voyageurs venant d'un pays faisant partie de la ceinture de la méningite (et de la Rép. du Congo) Selon le ministère de la santé saoudien, la durée maxi- male de validité du vaccin conjugué contre les méningo- coques est de 5 ans, celle du vaccin polysaccharidique de 3 ans. Le vaccin doit être clairement documenté dans le certificat de vaccination. c) Vaccination de base et rappel à 10 ans recommandés aux pèlerins (Hadj/Umra). Une vaccination contre l'Influenza est recommandée à tous les pèlerins, mais en particulier ceux faisant partie des groupes à risque.

ASIE

ASIE

* Voir les abréviations en page 1
 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse »
 (Directives et recommandations)

a) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihf-emergency-committee)
 Cas dus à des poliovirus circulants sauvages (2018) et dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV)
 b) Les citoyens originaires du Nigéria ou domiciliés dans ce pays doivent pouvoir montrer une preuve de la vaccination contre la polio

a) la vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour tous les pèlerins de sexe masculin à cause de l'obligation de se raser la tête

b) vaccination obligatoire avec un vaccin quadrivalent conjugué pour

– les pèlerins (Hadj, Umra)

– toute personne travaillant comme saisonnier

– les citoyens venant du Burkina Faso, Mali, Niger, Nigéria, et les voyageurs venant d'un pays faisant partie de la ceinture de la méningite (et de la Rép. du Congo)

Selon le ministère de la santé saoudien, la durée maximale de validité du vaccin conjugué contre les méningocoques est de 5 ans, celle du vaccin polysaccharidique de 3 ans. Le vaccin doit être clairement documenté dans le certificat de vaccination.

c) Vaccination de base et rappel à 10 ans recommandés aux pèlerins (Hadj/Umra).

Une vaccination contre l'Influenza est recommandée à tous les pèlerins, mais en particulier ceux faisant partie des groupes à risque.

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*								REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Arménie	—	—	+	R	R	R	—	—	—	+	—	
Azerbaïdjan	— Derniers cas autochtones déclarés en 2012 (<i>P. vivax</i> 100 %)	—	+	R	R	R	—	—	—	+	—	
Bahreïn	—	—	+	R	—	(R)	—	—	—	+	—	
Bangladesh	Risque accru de paludisme dans la division Chittagong Hill Tracts; pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale «Asie du Sud» P 5-11/M(+T*) 12-4 : SE du pays (moitié E de la division Chittagong Hill Tracts) M(+T*) 1-12 : dans le SE, dans les régions adjacentes à une zone P ainsi que dans le N, à la frontière avec l'Inde M 1-12 : reste du pays O : Dhaka City <i>P. falciparum</i> 89 %, <i>P. vivax</i> 11 %, <i>P. malariae</i> rare	—	+	R	+	R	—	R 5-12 b)	—	+	—	a) présente surtout dans la division Rājshāhī
Bhoutan	M 1-12 : dans les districts du S <1700 m (régions frontalières avec l'Inde) O : pas de risque pour les voyages guidés dans les régions touris- tiques du pays. <i>P. falciparum</i> 13 %, <i>P. vivax</i> 87 %	—, T2	+	R	+	R	—	R: S 5-10	—	+	—	
British Indian Ocean Territory (Archipe de Chagos, Diego Garcia)	—	—, T1	+	R	R	—	—	R ?	—	+	—	
Brunéi Darussalam	T 1-12 : dans tout le pays. <i>P. knowlesi</i> connu chez les singes, cas isolés humains en 2015	—, T1	+	R	—	R	—	R: 1-12	—	+	— a)	a) vaccination obligatoire contre la polio pour les citoyens d'Afghanistan, du Pakistan et du Nigeria

ASIE

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifiques selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Cambodge	Le risque de paludisme varie considérablement d'une région à l'autre et avec lui les mesures de prévention ; voir également la carte régionale «Asie du Sud-Est» P 1-12 : cf. la carte régionale M (T*) 1-12 : cf. la carte régionale M: 1-12 : en particulier les régions centrales, y compris la région au S du Mékong, lac Tonle Sap O : Phnom Penh, site du temple d'Angkor <i>P. falciparum</i> 58 %, <i>P. vivax</i> 41 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. knowlesi</i> rares.	–, T1	+	R	R	R	–	R: 1-12 (sur-tout 5-10)	–	+	–	
Chine	M 1-12 : dans la province du Yunnan (surtout à la frontière avec le Myanmar), ainsi qu'à l'E du Tibet (Motou county) et Liaoaning O : reste du pays. <i>P. falciparum</i> (< 1 %) au Yunnan, sinon <i>P. vivax</i> (99 %). <i>P. knowlesi</i> rare (à la frontière avec le Myanmar)	– T1	+	R	R	R	–	R: N 5-9 R: S 4-10 a)	b)	+	–	a) risque le plus élevé au SW et au centre S. Pas de déclarations de Xizang (Tibet) Xinjiang et Qinghai b) cas sporadiques surtout au N. Régions d'Hunchan, de Jiilin et à l'ouest du Yunnan, à la frontière avec le Myanmar
Corée, Rép. populaire démocratique (Corée du Nord)	M (+T*) 3-12 : Prov du Set à la frontière avec la Corée du Sud M 3-12 : reste du pays <i>P. vivax</i> 100%	–	+	R	R	R	–	R a)	–	+	–	a) 5-10?, pas de données
Corée, République (Corée du Sud)	M 3-12 : 3-12 dans le N (régions rurales d'Incheon, des provinces Kangwon-Do et Kyonggi-Do, inclus la zone démilitarisée) <i>P. vivax</i> 100%	–	+	R	–	R	–	R: 5-10	–	+	–	

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également O'FSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Emirats Arabes Unis	—	—	+	R	—	R	—	—	—	+	—	
Géorgie	— Dernier cas autochtone en 2012. <i>P. vivax</i>	—	+	R	R	R	—	—	—	+	— a)	a) un document prouvant la vaccination contre la poliomyélite est obligatoire pour les voyageurs provenant d'un pays infecté par le poliovirus, si pas de document, une vaccination orale contre la polio sera effectuée à l'entrée en Géorgie Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Hongkong	—	—	+	R	— a)	R	—	R: 4–10	—	+	—	a) cas isolés dans les régions rurales du N
Inde	Le risque de paludisme est faible dans une grande partie du pays ; risque accru dans l'E et le NE. Pour les mesures de prévention, voir également la carte régionale « Asie du Sud » P 5-11/M (+T*) 12-4 : secteurs à <2000 m dans l'E et le NE M (+ T*) 1-12 : autres régions à <2000 m à l'E et au NE du pays et dans les zones adjacentes aux régions P à l'E, îles Andaman et Nicobar (cf. la carte) M 1-12 : <2000 m dans le reste du pays, ainsi qu'à Delhi, dans le Rajasthan et à Mumbai, (exceptions cf. ci-dessous) 0 : >2000 m régions montagneuses de l'Himachal Pradesh, Jammu-et-Cachemire et Sikkim <i>P. vivax</i> 37 %, <i>P. falciparum</i> 62 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i>	—, T1	+	R	+	R	—	R: N 5–11 R: S 1–12 a)	—	+	+ b) c)	a) risque le plus élevé au NE. Cas déclarés dans toutes les villes sauf celles de Dadra, Daman, Diu, Gujarat, Himachal Pradesh, Jammu/Kashmir, Lakshadweep, Meghalaya, Naggar, Haveli, Punjab, Rajasthan et Sikkim b) 2018: contamination de vaccins oraux bivalents avec un poliovirus de type 2, une vaccination contre la polio doit donc être prise en considération pour les voyageurs c) une vaccination contre la polio est exigée (à documenter au moyen du carnet de vaccination international) pour les voyageurs provenant des pays suivants : Afghanistan, Ethiopie, Kenya, Nigeria, Pakistan, Somalie, Syrie. La vaccination doit avoir eu lieu 4 semaines avant l'entrée dans le pays et ne pas dater de plus d'une année

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entree specifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Indonésie	Le risque de paludisme varie considérablement d'une région à l'autre et avec lui, les mesures de prévention ; voir également la carte régionale « Archipel malais » P 1-12 : W de la Papouasie (Irian Jaya, y compris Ampat), île de Sumba M (+ T*) 1-12 : Kalimantan (Bornéol, îles au large de la côte W de Sumatra (Siberut, Sipura, Pagai Utara, Pagai Selatan et d'autres), East Nusa Tenggara (île au large de Flores et jusqu'à Timur), archipel des Moluques M 1-12 : Bali, Java, Sulawesi, Ouest Nusa Tenggara (îles de Lombok jusqu'à Sumbawa) O : grandes villes, Bali <i>P. vivax</i> 62%, <i>P. falciparum</i> 37%, ainsi que <i>P. knowlesi</i> , prévalence particulièrement élevée à Kalimantan (Bornéol)	-, T1	+	R	+ a)	R b)	-	R: 1-12	-	+	+ c)	a) seulement pour les îles à l'E de Bali, autrement risque faible (R) b) cas humains connus à Bali, Kalimantan, Irian Java, Nusa Tenggara, Sumatra. Risque le plus élevé au Nusa Tenggara oriental (surtout Flores). La pénurie locale de vaccin contre la rage est fréquente. c) les personnes qui prévoient un séjour >4 semaines dans le pays, qui viennent de Papouasie-Nouvelle Guinée et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination de (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ih-emergency-committee)
Iran	M 3-11 : zones rurales Hormozgan, Sistan-Beluchestan (S), Kerman (S, partie tropicale). O : pas de risque lors de séjours dans les régions touristiques du pays. <i>P. vivax</i> 93 %, <i>P. falciparum</i> 6 %, autre	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	-	
Iraq	M 5-11 : < 1500 m au NE Derniers cas autochtones déclarés en 2009.	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+ a)	a) pour les personnes provenant des pays suivants, une vaccination à l'aéroport d'ERBIL est exigée (carnet de vaccination international): Afghanistan, Nigeria, Pakistan, Somalie, Syrie et Sud Soudan.
Israël	—	-	+ a)	R	-	R	-	-	-	+	-	a) vaccination recommandée pour VFR (Visiting Friends and Relatives) des familles arabes vivant à la campagne.

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mendation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 **voir également OFSP «Plan de vaccination suisse» (Directives et recommandations)
Japon	—	—	—	R	—	—	—	R: 7–10 a)	b)	+	—	a) vaccination seulement pour les longs séjours en zones rurales (rizières et élevages de cochons). b) seulement cas isolés, surtout une zoonose. 1 cas humain en 1993.
Jordanie	—	—, T1	+	R	R	R	—	—	—	+	—	Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Kazakhstan	—	—, T1	+	R	R	R	—	—	R a)	+	—	a) cas isolés dans la région Almaty et à l'est du pays. Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Kirghizistan	—	—	+	R	R	R	—	—	R a)	+	—	a) rare, mise en évidence chez des animaux, aussi dans le Parc National Nature, Ala-Archa.
Koweït	—	—	+	R	—	(R)	—	—	—	+	—	
Laos	Le risque de paludisme varie considérablement d'une région à l'autre et avec lui, les mesures de prévention : voir également la carte régionale « Asie du Sud-Est» P 1-12 : tiers inférieur S du pays M (+T*) 1-12 : moitié supérieure S ainsi que la pointe N jusqu'en Chine (province de Phongsali) M: 1-12 : moitié N du pays O: Vientiane P. falciparum 50 %, P. vivax 49 %, P. malariae, P. ovale 1 %, P. knowlesi	—, T1	+	R	R	R	—	R: 1-12, sur-tout 6-10	—	+	+ a)	a) 2016 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale [cVDPV1]
Liban	—	—	+	R	R	R	—	—	—	+	—	

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrees specifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **
Malaisie	Voir également la carte régionale «Archipel malais» M(+T*) 1-12 : E de la Malaisie (Bornéolal, et au N de Perak et Kelantan en Malaisie occidentale M 1-12 : régions rurales dans le reste du pays (exceptions cf. ci-dessous) O : Georgetown, Kuala Lumpur, Penang Staat (île Penang incluse) <i>P. vivax</i> 69%, <i>P. falciparum</i> 22%. <i>P. knowlesi</i> (dans certaines régions env.68%), Sarawak: <i>P.cynomolgi</i>	- , T1	+	R	R	Rb)	-	R: 1-12 c)	-	+	-
Maldives	—	- , T1	+	R	-	-	-	-	-	+	-
Mongolie	—	-	+	R	R	R	-	-	a)	+	-
Myanmar/ Birmanie	Le risque de paludisme varie considérablement d'une région à l'autre et avec lui, les mesures de prévention : voir également la carte régionale « Asie du Sud » P 1-12 : tiers N entre l'Inde et la Chine + à l'W, région limitrophe du Bangladesh jusqu'à Sandoway + à l'E, région limitrophe de la Thaï-lande M(+T*) 1-12 : zones du N, NO, NW entre les régions P et M + pointe sud le long de la Thaïlande M 1-12 : régions centrales, altitude >1000 m O : Yangon (Rangoon), Mandalay City <i>P. falciparum</i> 68%, <i>P. vivax</i> 31 %, reste <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> , <i>P. knowlesi</i> rare	- , T1	+	R	R	R	-	R: 5-10	-	+	+ a)
a) cas isolés dans la zone frontière N avec la Russie (Provinces Selenga et Bulgan) et dans la région d'Ulan Bator a) 2015: cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV)											

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*								REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 **voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Népal	M 1-12: <2000 m, principalement les districts du Terai vers l'Inde, Royal Chitwan Park P. vivax 85 %, P. falciparum 15 %	-, T1	+	R	+	R	-	R: S 6-10 a)	-	+	-	a) > 90 % dans le territoire du Terai, cas rares dans les régions de collines (vallée Kathmandu incl.)
Oman	M 1-12: Dakhliyah, N Batinah, N et S Sharqiyah. Cas sporadiques le plus souvent importés.	-	+	R	-	R	-	-	-	+	-	
Ouzbékistan	— Officiellement déclarée exempt de paludisme par l'OMS en 2018. Derniers cas autochtones en 2010. P. vivax	-	+	R	R	R	-	-	-	+	-	
Pakistan	Le risque de paludisme varie d'une région à l'autre et avec lui, les mesures de prévention ; voir également la carte régionale « Asie du Sud » P 5-11/M (+T*) 12-4: <2500 m dans les provinces du N et du NW et la partie occidentale du Pendjab, régions du S du pays (voir carte détaillée) M (+ T*) 1-12: <2500 m reste des régions du S et du SW du pays M 1-12: <2500 m dans le reste du pays (régions non citées ci-dessus) P. falciparum 21 %, P. vivax 78 %	-, T1	+	R	+ a)	R	-	R: SE 5-10 b)	-	+	+ c)	a) depuis 2016 flambée continue avec des infections à Salmonella Typhi multirésistantes b) données limitées, cas humains déclarés des environs de Karachi b) les personnes qui prévoient un séjour > 4 semaines dans le pays et dont le dernier vaccin polio date de plus d'un an doivent recevoir 1 dose de rappel (IPV) et inscrire cette vaccination dans le Certificat international de vaccination (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-twenty-first-ihf-emergency-committee) Cas dus à des poliovirus circulants sauvages (WPV1) et dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2)
Palestinienne, Autorité	—	-	+ a)	R	-	R	-	-	-	+	-	a) Vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) des familles arabes vivant à la campagne.

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **
Philippines	Voir également la carte régionale «Archipel malais» P 1-12 : île Palawan M 1-12 : reste du pays / îles O : Manila City et autres grandes villes <i>P. falciparum</i> 86 %, <i>P. vivax</i> 13 %, <i>P. knowlesi</i> rare	-, T1	+	R	R	R	-	R: 1-12 a)	-	+	-
Qatar	—	-	+	R	-	(R)	-	-	-	+	- a)
Singapour	M 1-12 : dans tout le pays O : centre-ville <i>P. falciparum</i> , <i>P. vivax</i> , <i>P. knowlesi</i> très rare	-, T1	-	R	-	-	-	très rare	-	+	-
Sri Lanka	M 1-12 a) : < 1200 dans la Northern Prov. O : dans le reste du pays (= la plupart des régions touristiques) <i>P. vivax</i> 98 %, <i>P. falciparum</i> 2 %	T1 b)	+	R	R	R	-	R: 1-12 c)	-	+	-
Syrie	M 5-10 a) : dans le N, en particulier dans le Gouvernorat d'Al-Hasaka au NE Dernier cas autochtone 2005	-, T1	+	R	R	R	-	-	-	+	+ b)
a) Officiellement exempt de malaria (OMS septembre 2016). Comme la surveillance pose potentiellement des problèmes en raison de l'instabilité politique dans la province du nord, par précaution il est conseillé d'appliquer les mesures de protection contre les moustiques b) T1, y compris pour les voyageurs en provenance de São Tomé-et-Principe, la Somalie, la Tanzanie c) surtout dans les districts Anuradhapura, Gampaha, Kurunegala, Polonnaruwa et Puttalam a) pas de surveillance depuis 2010 b) pays considéré comme « plus infecté par des poliovirus sauvages (WPV) ou par des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV), mais qui reste vulnérable à l'émergence et à la circulation d'un WPV ou cVDPV (selon les recommandations de l'OMS, 29.05.2019, www.who.int/news-room/detail/29-05-2019-statement-of-the-2019-first-ihf-emergency-committee) Depuis 2017 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV2) Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)											

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mendation OMS/ Conditions d'entree specifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Tadjikistan	— Dernier cas autochtone en 2014	—	+	R	R	R	—	—	—	+	—	
Taiwan (Taïpe chinois)	—	—	+	R	—	R a)	—	R: 5-10 b)	—	+	—	a) rage surtout chez les blaireaux-furets (Melogate moschata) 2013 b) cas sporadiques sur toute l'île Eventuellement test VIH obligatoire (se renseigner auprès des ambassades)
Thaïlande	Le risque de paludisme est généralement très faible et n'est accru que dans les zones fron- tières, voir aussi la carte régionale «Asie du Sud-Est» M (+T*) 1-12 : régions frontalières avec le Myanmar, le Cambodge, la Malaisie M 1-12 : reste du pays, y compris Phuket, Koh Samui, Koh Phang et autres îles 0 : villes de Bangkok, Chiang Mai, Chiang Rai, Pattaya, Samet, îles de la province de Krabi (Koh Phi Phi, Koh Yao Noi, Koh Yao Yai, Ko Lanta) <i>P. falciparum</i> 23 %, <i>P. vivax</i> 61 %, <i>P. ovale</i> rare, <i>P. knowlesi</i> rare	—, T1 a)	+	R	R	R	—	R: 1-12 (sur- tout 5-10) b)	—	+	—	a) Obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée. b) avant tout au N, parfois au S et le long des côtes L'entrée peut être refusée en cas de VIH déclaré ou suspect
Timor-Leste (Timor oriental)	M 1-12 : dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 81 %, <i>P. vivax</i> 18 %, <i>P. ovale</i> < 1 %, <i>P. malariae</i> < 1 %	—, T1	+	R	+	R	—	R: a) 1-12	—	+	+	a) cas sporadiques
Turkménistan	—	—	+	R	R	R	—	—	—	+	—	

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **
Vietnam	Le risque de paludisme est très faible dans tout le pays et n'est accru que dans les régions frontalières avec le Cambodge et le Laos (mesures de prévention, voir aussi la carte régionale « Asie du Sud-Est ») P 1-12: régions frontalières avec le Cambodge M 1-12: reste du pays 0: centres des grandes villes <i>P. falciparum</i> 64 %, <i>P. vivax</i> 35 %, <i>P. knowlesi</i> rare	- , T1	+	R	R	R	-	R: 1-12 (sur- tout 5-10) a)	-	+	-
Yémen	P 1-12 a): tout le pays, y compris Sana'a M 1-12: Sokatra (île au large de la Somalie) <i>P. falciparum</i> 98%, <i>P. vivax</i> 1%, <i>P. malariae</i>, <i>P. ovale</i> rare	-	+	R	R	R	-	-	-	+	a) La situation de la malaria n'est pas claire. En raison de l'instabilité politique actuelle, la couverture sanitaire n'est pas garantie dans le pays. On ne peut pas assurer qu'un diagnostic malaria soit possible sur place. C'est pourquoi une prophylaxie lors de séjour dans le pays (pour tout le pays) doit être envisagée.
											Flambée de choléra depuis 2017. Une vaccination contre le choléra est recommandée dans le cas d'actions humanitaires

ASIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mendation OMS/ Conditions d'entrées spécifique- selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 **voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Australie	—	-, T1	-	R	-	-a)	-	Rb)	-	+	-	a) seulement rage de chauve-souris australiennes b) risque minime : sauf Torres Strait (1 cas au Cape York) (12-5)
Cook (Iles)	—	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Fidji (Iles)	—	-, T1 a)	+	R	R	-	-	-	-	+	-	a) obligatoire pour les personnes en provenance d'un pays d'endémie dans les 10 jours précédant l'arrivée, sauf pour les transits
Guam (US)	—	-	+	R	-	-	-	R: 10-3 a)	-	+	-	a) très rare
Kiribati	—	-, T2	+	R	R	-	-	-	-	+	+	
Marshall (Iles)	—	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Micronésie	—	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Nauru	—	-, T2	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Nioué	—	-, T1	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Norfolk (Ile)	—	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-	
Nouvelle- Calédonie	—	-, T1	+	R	-	-	-	-	-	+	-	
Nouvelle- Zélande	—	-	-	R	-	-	-			+	- a)	a) Nouvelle-Zélande : une vaccination contre la polio est exigée (carnet de vaccination international) pour les voyageurs en provenance d'Afghanistan ou du Pakistan. La vaccination doit avoir eu lieu 4 semaines avant l'entrée dans le pays et ne pas dater de plus d'un an Annulation des conditions d'entrée pour la fièvre jaune
Palau	—	-	+	R	R	-	-	-	-	+	-	

OCEANIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS *							REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'endres spécifique – selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **
Papouasie- Nouvelle-Guinée	P 1-12: < 2000 m (paludisme recrudescent dans les mon- tagnes). Aussi dans la capitale: Port Moresby M 1-12: >2000 m <i>P. falciparum</i> 76 %, <i>P. vivax</i> 23 %, <i>P. malariae</i> , <i>P. ovale</i> rare	–	+	R	+	–	–	R a)	–	+	+ b)
Pitcairn	–	–, T1	+	R	–	–	–	–	–	+	–
Polynésie fr.	–	–, T1	+	R	R	–	–	–	–	+	–
Salomons (Iles)	P 1-12: dans tout le pays <i>P. falciparum</i> 60 %, <i>P. vivax</i> 35 %–40 %, <i>P. ovale</i> < 1 %	–, T2	+	R	R	–	–	R a)	–	+	–
Samoa US	–	–	+	R	–	–	–	–	–	+	–
Samoa Western	–	–, T1	+	R	R	–	–	–	–	+	–
Tonga	–	–	+	R	R	–	–	–	–	+	–
Tuvalu	–	–	+	R	R	–	–	–	–	+	–
Vanuatu	P 1-12: Espiritu Santo, Malakula M (+T*) 1-12: Aoba, Ambrym, Epi, Maéwo, Pentecost, Vanua Lava, Gaua, îles Torres et autres îles (exceptions cf. ci dessus et ci-des- sous) M 1-12: Port-Vila, îles Efaté, Erromango, Tanna, Aneiyum et autres îles <i>P. falciparum</i> 25 %, <i>P. vivax</i> 74 %, <i>P. ovale</i> 1 %	–	+	R	R	–	–	–	–	+	+
Wallis & Futuna	–	–, T1	+	R	R	–	–	–	–	+	–

OCEANIE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mendation OMS/ Conditions d'entrées spécifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Albanie	—	—, T2	— a)	R	—	b)	—	—	R c)	+	—	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas isolés de rage terrestre connus ; pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) existence de foyers ? Manque de donnée
Allemagne	—	—	—	R	—	a)	—	—	R b)	+	—	a) pas de cas humain depuis 2005. b) Risque surtout dans la moitié S du pays (RKI : Epid. Bulletin 14.02.19, N° 7)
Autriche	—	—	—	R	—	— a)	—	—	R b)	+	—	a) pas de cas humain depuis a) pas de cas humain depuis 2005 b) risque surtout dans la moitié S du pays (voir RKI : Epidemiologischen Bulletin du 26.4.2018, n° 17)
Bélarus	—	—	—	R	—	R a)	—	—	R b)	+	—	a) Rage répandue chez les animaux sauvages et de compagnie (> 1000 cas entre 2010–2017), 3 cas humains entre 2010–2017. b) dans tous le pays, sauf dans le N
Belgique	—	—	—	R	—	—	—	—	—	+	—	
Bosnie	—	—	+	R	—	a)	—	—	R b)	+	—	a) cas isolés de rage terrestre ; pas de cas humain depuis 2000 (au moins) b) cas isolés dans le N
Bulgarie	—	—	+	R	—	a)	—	—	R b)	+	—	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) cas isolés
Chypre	M 4–11 : a)	—	—	R	—	—	—	—	R	+	—	a) Août 2017 3 touristes infectés par du <i>P. vivax</i> après séjour dans le nord de l'île.
Croatie	—	—	— a)	R	—	b)	—	—	R c)	+	—	a) vaccination recommandée pour les VFR (Visiting Friends and Relatives) dans des régions rurales isolées avec conditions sanitaires suboptimales b) cas de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). c) foyers dans le N, entre les rivières Sava et Drava, côté S et Istrie.
Danemark	—	—	—	R	—	—	—	—	R a)	+	—	a) île de Bornholm. Nord Seeland

EUROPE

EUROPE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES			
	Malaria	YF Recom- mendation OMS/ Conditions d'endémie spécifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Espagne	—	—	—	R	—	a)	—	—	—	+	—	a) cas isolés de rage terrestre connus, risque faible seulement dans les esclaves en Afrique du N Ceuta et Melilla. Dernier cas humain en 2014.
Estonie	—	—	+	R	—	a)	—	—	R b)	+	—	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays. Le risque majeur existe dans le W du pays (Pärnumaa, Läänemaa), E (Ida-Virumaa), Iles Saaremaa et dans le SE (Põlvamaa, Tartumaa). Co-circula- tion des 3 sous-types : FSME, Sibérie et Extrême-Orient
Finlande	—	—	—	R	—	—	—	—	R a)	+	—	a) Risque le plus élevé : île d'Åland, archipel SW (inclus Kemiö et Uusikaupunki), Turku et autres îles, les régions de Simo / Kemi, Pyhäioki, Helsinki / Archipel de Sipoo, Kokkola, Lappeenranta, Kotka / Archipel de Hamina. Cas isolés dans tout le pays
France	—	—	—	R	—	—	—	—	R a)	+	—	a) Risque le plus élevé en Alsace (régions Guebwiller, forêt de Neuhof, vallée de Munster) et dans les régions de Lorraine et Nancy. 2002 : cas isolés dans les régions de Grenoble, Faverges, Pyrénées, Aquitaine
Grèce	— / M 4-11 a)	—	—	R	—	b)	—	—	R c)	+	—	a) pas de risque ou risque minime (<i>P. vivax 100% entre avril et novembre</i> dans les régions rurales avec une population migrante élevée. Depuis 2010 : cas isolés surtout chez des migrants en Laconie dans le S (Delta Evrotas) et autres cas isolés (<i>P. vivax</i>) ; quelques cas autochtones isolés (probablement dans le contexte d'un "paludisme introduit") également dans les régions de West Achaea, Missolonghi, Evros et Thessalonique (<i>P. vivax</i>) b) cas isolés de rage terrestre connus (Nord) c) cas isolés dans la région de Thessalonique. Pas de cas déclaré depuis plusieurs années
Hongrie	—	—	—	R	—	a)	—	—	R b)	+	—	a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) surtout dans l'Ouest, région du Danube (Zala, Somogy, Vas, Nógrád). Transdanubia, lac Balaton.

EUROPE

* Voir les abréviations en page 1
 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse »
 (Directives et recommandations)

a) cas isolés de rage terrestre connus, risque faible
 seulement dans les esclaves en Afrique du N Ceuta et
 Melilla. Dernier cas humain en 2014.

a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain
 depuis 2000 (au moins).

b) dans tout le pays. Le risque majeur existe dans le W du
 pays (Pärnumaa, Läänemaa), E (Ida-Virumaa), Iles
 Saaremaa et dans le SE (Põlvamaa, Tartumaa). Co-circula-
 tion des 3 sous-types : FSME, Sibérie et Extrême-Orient

a) Risque le plus élevé : île d'Åland, archipel SW (inclus
 Kemiö et Uusikaupunki), Turku et autres îles, les régions
 de Simo/Kemi, Pyhäioki, Helsinki/Archipel de Sipoo,
 Kookola, Lappeenranta, Kotka/Archipel de Hamina. Cas
 isolés dans tout le pays

a) Risque le plus élevé en Alsace (régions Guebwiller, forêt
 de Neuhof, vallée de Munster) et dans les régions de
 Lorraine et Nancy. 2002 : cas isolés dans les régions de
 Grenoble, Faverges, Pyrénées, Aquitaine

a) pas de risque ou risque minime (*P. vivax* 100%) entre avril
 et novembre dans les régions rurales avec une population
 migrante élevée. Depuis 2010 : cas isolés surtout chez
 des migrants en Laconie dans le S (Delta Evrotas) et
 autres cas isolés (*P. vivax*) : quelques cas autochtones
 isolés (probablement dans le contexte d'un "paludisme
 introduit") également dans les régions de West Achaea,
 Missolonghi, Evros et Thessalonique (*P. vivax*)

b) cas isolés de rage terrestre connus (Nord)
 c) cas isolés dans la région de Thessalonique. Pas de cas
 déclaré depuis plusieurs années

a) cas isolés de rage terrestre connus, pas de cas humain
 depuis 2000 (au moins).

b) surtout dans l'ouest, région du Danube (Zala, Somogy,
 Vas, Nógrád), Transdanubia, lac Balaton.

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*							REMARQUES		
		YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique - selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **
Italie	—	—	—	R	—	a)	—	—	R b)	+	—
Kosovo	—	—	— a)	R	—	b)	—	—	R c)	+	—
Lettonie	—	—	— a)	R	—	b)	—	—	R c)	+	—
Liechtenstein	—	—	—	R	—	—	—	—	R a)	+	—
Lituanie	—	—	— a)	R	—	b)	—	—	R c)	+	—
Malte	—	—, T1	—	R	—	—	—	—	—	+	—
Macédoine	—	—	— a)	R	—	b)	—	—	—	+	—
Moldavie	—	—	+	R	R	R a)	—	—	R b)	+	—
Montenegro	—	—	— a)	R	—	b)	—	—	—	+	—

EUROPE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*								REMARQUES	
		YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrée spécifique selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **
Norvège	—	—	—	R	—	— a)	—	—	R b)	+	—
Pologne	—	—	—	R	—	R a)	—	—	R b)	+	—
Portugal	—	—	—	R	—	—	—	—	—	+	—
Roumanie	—	—	+	R	R	R a)	—	—	R b)	+	—
Russie (Féd.)	—	—	+	R	R	R a)	—	R: E 7–9 b)	R c)	+	+ d)
Serbie	—	—	— a)	R	—	b)	—	—	R c)	+	—
Slovaquie	—	—	+	R	—	a)	—	—	R b)	+	—

EUROPE

PAYS	PROTECTION CONTRE LE PALUDISME	VACCINATIONS*								REMARQUES		
	Malaria	YF Recom- mandation OMS/ Conditions d'entrées spécifique – selon pays	HA	HB **	Ty	Ra	Me **	JE	T B E	DT ROR **	Po **	* Voir les abréviations en page 1 ** Voir également OFSP « Plan de vaccination suisse » (Directives et recommandations)
Slovénie	—	—	—	R	—	a)	—	—	R b)	+	—	a) cas isolés de rage terrestre connus. Pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays ; incidences plus hautes dans les régions de Gorenjska et Koroška
Suède	—	—	—	R	—	—	—	—	R a)	+	—	a) régions de Stockholm, Södermanland, Uppsala, Västra Götaland et cas isolés dans tout le pays.
Suisse	—	—	—	R	—	—	—	—	R a)	+	—	a) élargissement des zones touchées et des cas, voir OFSP ; www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/krankheiten-im-ueberblick/fsme.html
Tchéquie	—	—	—	R	—	a)	—	—	R b)	+	—	a) pas de cas humain depuis 2000 (au moins). b) dans tout le pays. Le plus grand risque se situe au sud de Prague (S Bohême, collines Moravie-Bohême)
Turquie	— <i>P. vivax</i>	—	+	R	R	R a)	—	—	—	+	+ b)	a) Augmentation continue des chiffres de rage depuis 2010 avec plus de 600 cas chez des animaux de compagnie en 2014. Cas humains observés. b) lors d'opérations humanitaires dans les camps de réfugiés évaluer le bien-fondé d'un rappel, car cVDPV1 en Syrie
Ukraine	—	—	+	R	—	R a)	—	—	R b)	+	+ c)	a) Plus de 5000 cas chez des animaux de compagnie entre 2010 et 2017. Cas humains observés. b) régions boisées de Crimée et de Wolhynie (NW du pays) c) 2015 : cas dus à des poliovirus circulants dérivés d'une souche vaccinale (cVDPV1) au SW (frontière Roumanie, Hongrie, Slovaquie, Pologne)

EUROPE

Références :**Fièvre jaune :**

<http://www.who.int/ith/en/>

<http://www.who.int/ith/ith-country-list.pdf?ua=1>

<https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2018/infectious-diseases-related-to-travel/yellow-fever-malaria-information-by-country>

Conditions d'entrée par pays : «Internationalen Air Transport Association» (IATA)

Malaria :

http://www.who.int/malaria/publications/world_malaria_report/en/

https://www.cdc.gov/malaria/travelers/country_table/a.html

Méningite :

<http://www.who.int/ith/en/>

<http://www.who.int/emergencies/diseases/meningitis/epidemiological/en/>

Polio :

<http://www.who.int/news-room/detail/15-08-2018-statement-of-the-eighteenth-ihc-emergency-committee-regarding-the-international-spread-of-poliovirus>

<http://polioeradication.org/polio-today/polio-now/public-health-emergency-status/>

http://polioeradication.org/wp-content/uploads/2016/09/14IMB_Report_EN.pdf

<http://polioeradication.org/where-we-work/key-at-risk-countries/>

Le Comité suisse d'experts en médecine des voyages (CEMV) recommande, en plus des sources citées ci-dessus, un rappel de vaccination contre la polio tous les 10 ans (pour les personnes complètement vaccinées) pour les pays d'Afrique subsaharienne, les pays en situation d'instabilité politique et/ou de surveillance.

Rage :

<https://www.who-rabies-bulletin.org/>

http://www.who.int/gho/neglected_diseases/rabies/en/

<https://www.gov.uk/government/publications/rabies-risks-by-country/rabies-risks-in-terrestrial-animals-by-country>

http://www.oie.int/wahis_2/public/wahid.php/Wahidhome/Home/indexcontent/newlang/en

Fièvre typhoïde :

<http://www.who.int/ith/en/>

CATMAT, Canada : Statement on international travellers and typhoid, 2014 : http://publications.gc.ca/site/archivée/archived.html?url=http://publications.gc.ca/collections/collection_2014/aspc-phac/HP40-98-2014-eng.pdf

Milligan et al. Vaccines for prevention typhoid fever. Cochrane Database Syst Rev 2018;5:CD001261.

WHO-Typhoid vaccines. Position paper, WER 2018 : http://www.who.int/immunization/policy/position_papers/typhoid/en

Autres :

<http://www.who.int/ith/en/>

<https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/gesund-leben/gesundheitsfoerderung-und-praevention/impfungen-prophylaxe/schweizerischer-impfplan.html>

<https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2018>

<https://wwwnc.cdc.gov/travel/yellowbook/2018/updates>